

Vœu à la Maire de Paris présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, relatif aux titres délivrés par les distributeurs automatiques de billets (DAB) dans les piscines.

Considérant la mise en place récente de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) dans les piscines municipales parisiennes, notamment à Drigny et Valeyre :

Considérant que la mise en place de ces DAB vise d'une part à fluidifier les files d'attente et d'autre part à permettre la délivrance de titre d'entrée en l'absence d'un agent de caisse ;

Considérant que les agents de caisse de la DJS sont souvent en sous-effectif compte tenu de l'absentéisme et des grèves à répétition ;

Considérant que les agents de caisse de la DJS sont amenés à remplir d'autres tâches qui ne leur permettent pas de demeurer en permanence à l'accueil ;

Considérant que les DAB ne délivrent que du plein tarif ;

Considérant que la DJS, interrogée sur l'absence de possibilité pour les usagers d'accéder à des titres d'entrée à demi-tarif ou gratuits, indique que les DAB ont sciemment été configurés pour ne délivrer que du plein tarif, car il n'est pas possible de vérifier les justificatifs;

Considérant que la mise en place d'un paiement par internet avec vérification en ligne des justificatifs n'est pas prévue avant 2019 ;

Pour ces motifs, Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- fasse paramétrer les DAB pour délivrer des billets tarifs réduits afin de ne pas pénaliser les usagers qui peuvent bénéficier d'un tarif réduit en l'absence d'un agent de caisse.